

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le mercredi,  
18 mai 2005 à 21h15 à l'Hôtel-de-ville situé au 2024 route 148, Pontiac à laquelle sont  
présents :

M. Bruce Campbell, maire Roger Larose, maire suppléant, les conseillers, Harold  
McKenny, Jim Coyle, Garry Dagenais, Pierre Lafrance, Brian Middlemiss et William  
Twolan.

Également présent : le secrétaire-trésorier, Sylvain Bertrand.

**05-05-740**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Voirie
  - 
  - 
  - 
  - Varia
3. Membrane d'étanchéité du bassin de béton – eaux usées
4. Usine de filtration proposée – J.A. Lecompte & Asso.
5. Réparation du bassin de traitement des eaux usées de Quyon – Ministère de  
l'Environnement
6. Facturation pour dommages encourus – location du Centre communautaire
7. Demande de dédommagement d'une contribuable – dommages à sa voiture
8. Demande de lampadaire – route 366 ouest
9. Renouvellement du mandat de représentation – Groupe AST
10. Estimation – fabriquer poubelle en bois traité – M. Raymond Daigle
11. Demande à la C.P.T.A.Q. – M. Jason Jones
12. Nuisances – 1033 rue de Clarendon (à suivre)
13. Levée de la séance

Il est

Proposé par Pierre Lafrance  
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

14. Règlement - roulottes
15. Bancs de parc
16. Édifice Snow Mad
17. Inspection – Lac-des-Loups
18. Murale – village de Quyon
19. Levée de la séance

Adoptée

**05-05-741**

**ACHAT D'UN RADIO**

Il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Pierre Lafrance

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat d'un radio portatif pour l'inspecteur municipal au coût de 597,00 \$ chez Action Solution Radio.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0505449

**05-05-742**

**PANNEAUX DE SIGNALISATION**

Il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par William Twolan

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise l'achat de panneaux de signalisation divers pour la somme de 2 135,97 \$.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0505449

**05-05-743**

**PNEUS – CAMION DODGE – VÉHICULE NO 88**

Il est

Proposé par Pierre Lafrance  
Appuyé par William Twolan

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise l'achat et l'installation de 4 pneus sur le véhicule no 88 pour un budget maximum de 800,00 \$.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0505449

**05-05-744**

**RÉPARATIONS – CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est

Proposé par Pierre Lafrance  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement de 316,32 \$ pour les réparations au Centre communautaire à M. Raymond Daigle.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0505449

**05-05-745**

**INSTALLATION D'UN LAMPADAIRE**

Il est

Proposé par Roger Larose  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU d'autoriser l'installation d'un lampadaire sur le chemin du Lac-des-Loups à l'adresse 407, route 366 ouest, pour des questions de sécurité. Une somme de 700,00 \$ est accordée à cet effet.

Le vote est demandé

POUR = 5

CONTRE = 2

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0505449

**05-05-746**

**CONVENTION – A.S.T.**

Il est

Proposé par Pierre Lafrance  
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac renouvelle la convention avec le Groupe AST pour la mutuelle de prévention de la CSST au coût de 995,00 \$ + taxes.

Le secrétaire trésorier est autorisé à signer la convention.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0505449

**05-05-747**

**BOÎTE À DÉCHETS**

Il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde un budget de 500,00 \$ pour l'achat de 3 boîtes à déchet en plastique robuste (2 au Centre communautaire et 1 à la caserne incendie à Breckenridge).

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0505449

**05-05-748**

**DEMANDE À LA C.P.T.A.Q – M. Jason Jones**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 02-12-415, le conseil appuyait la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q pour une utilisation à une fin autre qu'agricole sur une partie du lot 6B, rang 7, Canton d'Eardley;

CONSIDÉRANT QUE par une décision rendue le 22 avril 2003, la C.P.T.A.Q autorisait l'utilisation non agricole pour la construction d'une résidence sur une partie du lot 6B, rang 7, Canton d'Eardley;

CONSIDÉRANT QUE qu'une résidence unifamiliale a été construite sous le permis de construction no 2003-00063;

CONSIDÉRANT les éléments contenus au dossier no. 335512 de la C.P.T.A.Q

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par William Twolan  
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce conseil appuie la nouvelle demande du requérant d'utiliser à une fin autre qu'agricole sur une partie du lot 6B, rang 7, Canton d'Eardley;

Adoptée

**05-05-749**

**DOSSIER – 1033 RUE DE CLARENDON – QUYON**

CONSIDÉRANT Que le Service de l'environnement et de l'urbanisme a déposé un rapport au conseil municipal à l'effet qu'il fut constaté sur l'immeuble sis au 1033, rue de Clarendon, Pontiac, Québec, J0X 2V0, propriété portant également le matricule no 2542-30-1737, une nuisance ou une cause d'insalubrité, à savoir, des matériaux de construction, rebus, déchets et autres objets nuisibles, contrevenant aux règlements de nuisance 01-05 en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Pontiac;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement et de l'urbanisme a déposé un rapport au conseil municipal à l'effet qu'il fut constaté que les propriétaires ou occupants du 1033, rue de Clarendon, Pontiac, Québec, J0X 2V0, ont procédé au remblayage de rebus, déchets et autres nuisances et en conséquence, qu'il est impératif que les propriétaires cessent tout travaux de remblai, de déchets et autres rebus se trouvant sur leur propriété et qu'ils nettoient au complet ladite propriété des déchets, rebus et autres nuisances publiques;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Harold McKenny  
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce Conseil mandate la firme d'avocats Legault Roy, s.e.n.c., sise au 85, rue Bellehumeur, bureau 260, Gatineau, Québec, J8T 8B7, aux fins de signifier une mise en demeure aux propriétaires ou aux occupants du 1033, rue de Clarendon, Pontiac, Québec, J0X 2V0, enjoignant à ces derniers de cesser tout travaux de remblai et de procéder au nettoyage de la propriété de sorte à faire disparaître la nuisance ou la cause d'insalubrité constatée au rapport d'inspection déposé au conseil municipal et ce, dans les dix (10) jours de la signification de la mise en demeure et à défaut;

IL EST RÉSOLU QUE ce Conseil mandate la firme d'avocats Legault Roy, s.e.n.c., sise au 85, rue Bellehumeur, bureau 260, Gatineau, Québec, J8T 8B7, aux fins de représenter la Municipalité de Pontiac devant une cour compétente pour une requête visant à enjoindre aux propriétaires ou aux occupants de l'immeuble sis au 1033, rue de Clarendon, Pontiac, Québec, J0X 2V0, de prendre les mesures requises pour faire disparaître la nuisance ou la cause d'insalubrité dans le délai qu'il plaira à la Cour de fixer, et ordonner, qu'à défaut de ce faire dans le délai prescrit par le tribunal, la Municipalité soit autorisée à prendre les mesures requises aux frais des propriétaires ou des occupants aux fins de faire nettoyer la propriété;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser son honneur le Maire ou le Maire suppléant et le Secrétaire trésorier ou Directeur général à signer toute entente à intervenir avec les propriétaires ou les occupants de la propriété susmentionnée visant à obtenir le respect des règlements de la Municipalité de Pontiac.

Adoptée

**05-05-750**

**ACHAT D'UN BANC DE PARC**

Il est

Proposé par William Twolan  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la Municipalité fasse l'achat d'un banc de parc avec une plaque au nom de M. et Mme Laurie McKechnie à être placé dans le village de Quyon au coût de 650,00 \$.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0505449

**05-05-751**

**CONTRIBUTION À LA MURALE – VILLAGE DE QUYON**

Il est

Proposé par Pierre Lafrance  
Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac contribue pour une somme de 10 000,00 \$ à une murale dans le village de Quyon, tel que le projet présenté par le « Quyon Economic Development Council » à la condition que le CLD contribue la même somme.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0505449

**05-05-752**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est

Proposé par Roger Larose  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU de lever la séance à 22h15 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

**Certificat de disponibilité de crédit / 0505449**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, certifie que la municipalité dispose, au fonds général d'administration, de crédits suffisants pour ces dépenses reliées aux résolutions suivantes: de 05-05-741 à 05-05-747 et de 05-05-750 à 05-05-751.

---

MAIRE

---

SECRÉTAIRE TRÉSORIER